



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg
T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Monsieur Guy Parmelin

Conseiller fédéral

Palais fédéral est

3003 Berne

Courriel : davide.ciampitti@seco.admin.ch

Fribourg, le 23 septembre 2025

2025-1006

Prorogation et modification de l'ordonnance sur le contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique (CTT économie domestique) – Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg vous remercie de l'avoir consulté dans le cadre du projet de prorogation et de modification de l'ordonnance sur le contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique.

D'une manière générale, le Conseil d'Etat se prononce en faveur de la proposition de la Commission tripartite de la Confédération, consistant à proroger une nouvelle fois le CTT fédéral de l'économie domestique pour trois ans et à adapter en même temps les salaires minimaux impératifs au 1^{er} janvier 2026. Les raisons invoquées pour la prorogation du contrat-type jusqu'au 31 décembre 2028 nous paraissent justifiées et légitimes.

Le canton de Fribourg, conscient des problématiques propres à ce secteur d'activité, a procédé cette année à une refonte de son contrat-type de travail pour les travailleurs et travailleuses du service de maison.

Le Conseil d'Etat soutient ce projet, car le CTT de l'économie domestique a le mérite d'harmoniser les normes salariales sur l'ensemble du territoire suisse. Toutefois, il regrette que le champ d'application du CTT fédéral comporte toujours certaines exceptions, en particulier l'exclusion des travailleurs effectuant moins de cinq heures hebdomadaires auprès d'un même employeur, alors que ceux-ci constituent la majorité des personnes salariées concernées. Cette restriction limite l'impact potentiel de l'application d'un contrat-type de travail.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat relève également la difficulté de contrôler le respect des salaires minimaux dans le domaine de l'économie domestique.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—
à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, pour elle et le Service public de l'emploi ;
à la Chancellerie d'Etat.